

Lundi 27 avril 2020

Coup d'envoi de la distribution des masques en tissu

La distribution des masques lavables et réutilisables, fabriqués localement, en référence aux normes AFNOR, suite à l'appel de Patrice Vergriete, maire de Dunkerque et président de la Communauté urbaine, démarrera mardi 28 avril pour toutes les communes de la CUD.

Ainsi, à Dunkerque, chaque habitant sera livré gratuitement, à son domicile, dans le respect le plus strict des consignes sanitaires.

260 agents municipaux mobilisés pour une distribution en porte à porte

Tandis que la fabrication se poursuit, la distribution des premiers masques en tissu débutera mardi 28 avril. Les masques seront distribués progressivement, par 260 agents municipaux volontaires, travaillant en binômes. Les agents remettront pour chaque logement un masque par personne composant le foyer (à l'exception des enfants de moins de 5 ans, jugés trop jeunes pour respecter les contraintes d'utilisation). Néanmoins, des kits enfants seront distribués pour les enfants de 5 à 10 ans ainsi que des kits adultes pour les parents. En cas d'absence, un message sera laissé dans la boîte aux lettres indiquant aux occupants qu'un second passage sera assuré sans qu'ils n'aient à rappeler la mairie. En cas d'absence répétée lors du 2^e passage, un nouveau message leur sera laissé dans la boîte aux lettres, indiquant les modalités - permettant de maîtriser les flux de public et de respecter les gestes barrières - pour venir retirer leur masque en mairie de quartier. En définitive, un mode de distribution rigoureux et systématique qui ne nécessite pas pour les habitants de s'inscrire ou de se manifester auprès de la mairie ; les agents de la Ville viennent à eux.

Un mode de distribution qui garantit la sécurité sanitaire de chacun

Afin que la remise des masques se fasse en toute sécurité, les agents municipaux seront eux-mêmes dotés d'un masque et auront à disposition du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes ainsi qu'un outil leur permettant de sonner aux portes sans toucher la sonnette. Chacun des agents portera un badge afin de prévenir d'éventuelles tentatives d'escroquerie.

Des consignes claires données à chaque habitant

Avec des termes pédagogiques précis, les agents expliqueront systématiquement les règles à respecter pour bien utiliser le masque et remettront un flyer qui détaille les consignes à respecter pour une bonne protection : installation du masque, port, retrait, lavage stockage etc. (en pièce jointe). En effet, le masque ne doit surtout pas donner un faux sentiment de sécurité à celui qui le porte. Bien utilisé, il contribue à limiter la diffusion de postillons d'un porteur asymptomatique, mais ne prétend pas offrir en soi une protection face au virus. Ainsi, même en portant un masque, chacun devra continuer d'appliquer les gestes barrières et la distanciation sociale, ainsi que les règles de confinement tant qu'il est vigueur.

Des tutos vidéo et toutes les informations sanitaires ► www.ville-dunkerque.fr/Covid-19